

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

Brevet fédéral de paysanne

Présentation / Plan d'étude / Organisation



Courtemelon, Loveresse, Cernier – Juin 2025

FORMATION DE LA PAYSANNE EN BREF

Formations offertes

Formation à la carte :	près de 20 modules disponibles
Préparation au brevet :	9 modules obligatoires plus de 10 modules à options, 2 modules requis 560 périodes de cours 500 heures de travail à domicile en moyenne le volume de cours et de travail personnel dépend du choix des modules

Coûts

Ecolages modules obligatoires	: Fr.	10'320.-	
Ecolages modules à option	: Fr.	1'760.-	en moyenne selon choix des modules
Matières premières	: Fr.	300.-	
Matériel d'enseignement	: Fr.	1'000.-	environ selon choix des modules
Taxes d'examens modulaires	: Fr.	1'540.-	
Taxes d'examens finaux	: Fr.	900.-	
Total	: Fr.	15'820.-	
Subvention fédérale*	: Fr.	7'460.-	
Participation canton ou profession*	: Fr.	2'800.-	
Solde net	: Fr.	5'560.-	

* Au terme de la formation, les personnes qui se présentent aux examens finaux du brevet récupèrent 50 % des coûts de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jours de cours auprès de l'ECE grâce à un soutien des cantons ou de la profession à la formation professionnelle supérieure.

Organisation des cours

Périodes de cours	: août à juin
Fréquence	: en principe 1 à 2 demi-jours de cours par semaine et par module
Horaire journalier	: 08h45-12h00 et 13h15-16h30
Lieux	: Courtemelon en majorité, Cernier, et Loveresse pour les cours ne nécessitant pas d'équipements particuliers et selon la provenance des participantes

L'ensemble des modules est réparti sur un cycle de formation de 2 ans, à raison de 1 à 2, jour(s) de cours par semaine.

Renseignements

Fondation Rurale Interjurassienne
Courtemelon / CP 65
2852 Courtételle
Tél. : 032 545 56 00
www.frij.ch

CPNE-TN
Rte de l'Aurore 3
2053 Cernier
Tél. : 032 717 45 00
www.cpne.ch

Resp. : Pierre-André Odiet, FRI Courtemelon
Tél. direct : 032 545 56 63 - E-mail : pierre-andre.odiet@frij.ch

Description générale de la formation

L'Ecole de chefs d'exploitation (ECE) Arc jurassien, organisée en collaboration par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), à Courtemelon et Loveresse, et par le Pôle Terre et Nature du Centre de formation Professionnelle Neuchâtelois (CPNE-TN), à Cernier, offre des cours modulaires qui répondent aux besoins spécifiques de la paysanne. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne ;
- en formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- dispose du sens d'entreprendre et d'innover ;
- maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques ;
- conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aides à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Concept pédagogique

Les cours sont dispensés selon un système modulaire. Dans ce concept :

- un module est une unité de formation autonome ;
- il se réfère à un domaine déterminé, défini par la ou les compétence(s) qu'il permet d'acquérir ;
- sa durée varie généralement entre 20 et 80 heures, comprenant une part d'enseignement en classe et une part de travail personnel ;
- chaque module se termine par une évaluation, qui pourra, le cas échéant, être capitalisée pour l'obtention d'un titre ou d'un diplôme.

L'enseignement orienté sur la **capacité d'action** de l'apprenant prend, dans le système modulaire, une importance toute particulière. En effet, l'hétérogénéité des groupes et la diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage demandent une conception plus élargie et approfondie de ce que l'on entend habituellement par apprendre. (Source : Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Septembre 1997. Documentation pour le projet « Formation professionnelle selon le système modulaire ». 2^e édition)

Pour chaque module, l'accent sera mis sur le développement de compétences relevant des quatre domaines suivants :

1. Compétences professionnelles

Exemples : savoir, faits, connaissances, compréhension, arguments, jugements.

2. Compétences personnelles

Exemples : confiance en soi, indépendance, motivation, engagement, identification, joie d'apprendre, responsabilité, créativité.

3. Compétences sociales

Exemples : coopération, travail de groupe, communication, conflits, direction de groupes, capacité critique.

4. Compétences méthodologiques

Exemples : organiser, planifier, visualiser, structurer, ordonner, rechercher, consulter, améliorer les méthodes d'apprentissage et de travail.

Dans une formation orientée sur la capacité d'agir, enseignants et apprenants travaillent ensemble en respectant les différents styles d'apprentissage et en le facilitant avec les moyens adéquats. Par exemple :

- garder un lien avec la réalité ;
- accorder à l'organisation et la responsabilité personnelles la place qu'elles méritent ;
- viser, dans la mesure du possible, des résultats concrets, tangibles ;
- utiliser des formes d'enseignement et d'apprentissage élargies et différenciées ;
- entraîner la capacité de coopérer, le processus d'apprentissage étant aussi important que le résultat.

A la fin d'un module, le contrôle de compétence (examen) mesure la façon de faire et la manière d'être, autant que les connaissances.

Plan de formation

Le contenu des cours porte sur :

- l'économie et la gestion d'entreprise ;
- la cuisine et l'alimentation, la mise en valeur des produits, le jardinage, la gestion du ménage ;
- la diversification des productions et des prestations ;
- les techniques de productions agricoles.

Le tableau 1 présente les modules proposés par l'ECE Arc jurassien dans le cadre de la formation de la paysanne. Les descriptifs des différents modules peuvent être consultés sur les sites :

- www.paysannes.ch/fr/ -> Formation, ou
- www.agri-job.ch/fr/ -> Formation supérieure

Tableau 1 : Modules proposés dans le cadre de la formation de la paysanne

N°	Titre du module	Durée (demi-jours)	Prix ⁽¹⁾ ⁽²⁾ facturé	Coût net ⁽²⁾
Modules brevet obligatoires				
BP01	Entretien du linge et de l'habitat	15	1'280.-	340.-
BP02	Gestion de l'habitat	10	880.-	240.-
BP03	Famille et société	10	880.-	240.-
BP04	Jardinage	15	1'280.-	340.-
BP05	Alimentation et préparation des repas	20	1'680.-	440.-
BP06	Mise en valeur des produits	15	1'280.-	340.-
BP07	Droit rural	12	1'040.-	280.-
BP08	Comptabilité agricole	10	880.-	240.-
BP09	Economie rurale	12	1'040.-	280.-
Modules à option				
BP11	Introduction à l'élevage bovin	10	880.-	240.-
BP13	Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille	10	880.-	240.-
BP14	Introduction aux grandes cultures	10	880.-	240.-
BP16	Transformation du lait	10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – base*	8	640.-	160.-
BF04a	Accueil à la ferme – restauration à la ferme*	6	560.-	160.-
BF04b	Accueil à la ferme – hébergement à la ferme*	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – vente directe*	6	560.-	160.-
BF07	Offres de formation à la ferme	6	560.-	160.-
BF27	Apiculture	10	880.-	240.-
LW11	Elevage et garde du cheval	16	1'360.-	360.-
LW17	Fabrication fromagère	10	880.-	240.-
	Autres modules AgriAliForm			

* L'inscription aux modules BF04a Accueil à la ferme – Restauration, BF04b Accueil à la ferme – Hébergement et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme - Base

(1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de l'ECE grâce à un soutien financier des cantons ou de la profession à la formation supérieure agricole.

Admission à l'examen final et obtention du titre

Les conditions suivantes sont requises pour être admise à l'examen final :

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire II ;
- deux années de pratique professionnelle à 50 % dans un ménage agricole ;
- neufs modules obligatoires certifiés ;
- deux modules à option niveau brevet certifiés.

L'examen final comprend 3 épreuves :

- un travail de projet (dossier écrit, pondération 2) ;
- la présentation du travail de projet (examen oral, pondération 1) ;
- un entretien professionnel (examen oral, pondération 1).

L'examen final est réussi lorsque la moyenne pondérée des 3 épreuves est égale ou supérieure à 4.

Collaboration FRI CPNE-TN

La Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) de Courtemelon - Loveresse et le Pôle Terre et Nature du Centre de formation Professionnelle Neuchâtelois (CPNE-TN) de Cernier collaborent à la mise sur pieds d'une école de chefs d'exploitation unique sur l'Arc Jurassien. Cette école est ouverte aux candidat-e-s du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel.

Les principes généraux suivants sont appliqués pour l'organisation de l'école de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU):

- Un corps professoral unique regroupant les enseignants des deux centres de formation est constitué.
- Les travaux de conception, d'organisation et administratifs sont conduits par la FRI.

L'ECE Arc JU est responsable de la formation et de la préparation aux examens de modules et aux examens finaux brevet. Elle organise également les examens de modules, sous le contrôle de la Direction romande des examens professionnels de paysanne.

Direction romande des examens professionnels de paysanne

La Direction romande des examens professionnels de paysanne assure la surveillance des examens modulaires et organise et conduit les examens finaux de brevet. Elle enregistre les inscriptions aux examens modulaires et aux examens finaux de brevet. Elle statue sur les résultats aux examens de modules et aux examens finaux de brevet et établit les bulletins de notes.

Corps enseignant

L'organisation et la responsabilité des modules sont confiées aux enseignants de la FRI et du CPNE-TN, conformément au tableau 2. En fonction des besoins et des opportunités, d'autres personnes interviennent dans l'enseignement des modules.

Les responsables de modules conçoivent l'enseignement des modules et en assument la part principale. Ils coordonnent l'intervention des autres intervenants. En principe, ils fonctionnent comme expert dans les examens de modules et sont secondés dans cette tâche par un deuxième expert désigné par la Direction romande des examens professionnels de paysanne.

Tableau 2: Enseignants responsables des modules proposés dans le cadre de la formation de la paysanne

Module	Professeur responsable de module			
	Nom	Ecole	Téléphone	E-mail
BP01 Entretien du linge et de l'habitat	Anne-Catherine Gerber	FRI	032 545 56 39	anne-catherine.gerber@frij.ch
	Fabienne Kloetzli	FRI	032 545 56 70	fabienne.kloetzli@frij.ch
BP02 Gestion de l'habitat	Anne-Catherine Gerber	FRI	032 545 56 39	anne-catherine.gerber@frij.ch
	Mélanie Derivaz	FRI	032 545 56 28	melanie.derivaz@frij.ch
BP03 Famille et société	Anne-Catherine Gerber	FRI	032 545 56 39	anne-catherine.gerber@frij.ch
	Mélanie Derivaz	FRI	032 545 56 28	melanie.derivaz@frij.ch
BP04 Jardinage	Denis Anselmo	FRI	032 545 56 33	denis.anselmo@frij.ch
BP05 Alimentation et préparation des repas	Sébastien Courtet	FRI	032 545 56 27	sebastien.courtet@frij.ch
BP06 Mise en valeur des produits	Anne-Catherine Gerber	FRI	032 545 56 39	anne-catherine.gerber@frij.ch
	Mélanie Derivaz	FRI	032 545 56 28	melanie.derivaz@frij.ch
BP07 Droit rural	Béatrice Manceau	CPNE-TN	032 889 36 44	beatrice.manceau@ne.ch
BP08 Comptabilité agricole	Camille Bessire	FRI	032 545 56 17	camille.bessire@frij.ch
BP09 Economie rurale	Lucienne Gaillard	CPNE-TN	032 889 36 53	lucienne.gaillard@ne.ch
BP11 Introduction à l'élevage bovin	Jean-Claude Girardin	FRI	032 545 56 41	jean-claude.girardin@frij.ch
BP13 Garde des ovins, caprins, lapins et de la volaille	Pierre-Alain Juillerat	FRI	032 545 56 55	pierre-alain.juillera@frij.ch
BP16 Transformation du lait	Nadège Koller	FRI	032 545 56 61	nadege.koller@frij.ch
BP18 Introduction aux grandes cultures	Agrilogie			
BF04 Accueil à la ferme – base*	Olivier Boillat	FRI	032 545 56 19	olivier.boillat@frij.ch
BF04a Accueil à la ferme – restauration à la ferme*	EAV Châteauneuf			
BF04b Accueil à la ferme – hébergement à la ferme*	EAV Châteauneuf			
BF04d Accueil à la ferme – vente directe*	Olivier Boillat	FRI	032 545 56 19	olivier.boillat@frij.ch
BF07 Offres de formation à la ferme	Anne-Catherine Gerber	FRI	032 545 56 39	anne-catherine.gerber@frij.ch
	Mélanie Derivaz	FRI	032 545 56 28	melanie.derivaz@frij.ch
BF27 Apiculture	Victor Egger	FRI	032 545 56 31	victor.egger@frij.ch
LW11 Elevage et garde du cheval	Florence Theurillat	FRI	032 545 56 98	florence.theurillat@frij.ch
LW17 Fabrication fromagère	Nadège Koller	FRI	032 545 56 61	nadege.koller@frij.ch

Administration, renseignements

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des personnes et services suivants :

Responsable ECE Arc jurassien :

Pierre-André Odiet, Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

Secrétariat FRI Courtemelon :

Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

032 545 56 00, info@frij.ch

Secrétariat FRI Loveresse :

Fondation Rurale Interjurassienne, Beau Site 9, 2732 Loveresse

032 545 56 01, nicole.yerly@frij.ch

Secrétariat CPNE-TN :

CPNE-TN, Aurore 3, 2052 Cernier

032 717 45 00, cpne-tn@rpn.ch

Direction des examens professionnels de paysanne :

AGORA, Jordils 5, CP 1080, 1001 Lausanne

021 614 04 77, c.dauphin@agora-romandie.ch